

Protection Sociale Oise



Le prochain Comité d'Entreprise va regrouper les deux anciens comités de Beauvais et de Creil.

Les oeuvres sociales seront donc les mêmes pour l'ensemble des salariés de la C.P.A.M. de l'Oise.

Financièrement, il ne sera donc pas possible de conserver toutes les oeuvres sociales.

SUD estime que c'est aux salariés de décider!

Pour ce faire, nous souhaitons que vous soyez consultés en toute connaissance de cause.

Mais pour cela, il nous faut connaître les comptes de chaque ex-comité d'entreprise.

Dans quelques temps, le personnel de la C.P.A.M. de l'Oise aura à faire des choix. Il doit en être informé avec précision.

Le Code du Travail prévoit que les bilans annuels des Comités soient portés à la connaissance des salariés par voies d'affichage, sur les tableaux réservés aux communications syndicales.

En aucun cas notre demande d'information ne constitue une suspicion à l'égard des anciens C.E.

Il ne s'agit pas non plus d'une curiosité malsaine.

Ne trouvez-vous pas ces demandes naturelles?

Trouvez-vous normal de dire : "Votez pour nous, vous verrez bien après ce que l'on fera."

Pour l'avenir, si nous voulons être en mesure de faire des propositions crédibles, il faut savoir ce qui existait comme oeuvres sociales et combien cela coûtait.

Pour le reste, nous n'entrerons pas dans des polémiques stériles.

Nous préférons nous consacrer à la défense de vos droits, de vos intérêts, dans la SOLIDARITÉ et le RESPECT de nos collègues de travail.

